



DOCUMENT DE PROJET

Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (FCS)

Titre du Projet: PNUD Agent de gestion (AG) du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation	Organisation de mise en œuvre: PNUD
Personne de Contact: Nom: Mme Priya Gajraj Titre : Directrice Pays PNUD RDC No de téléphone : +243 81 555 33 00 Adresse e-mail : priya.gajraj@undp.org	Agent de Gestion: Programme de Développement des Nations Unies (PNUD)
	Localité (s) (Province): Est de la RDC
Durée totale du projet (mois): Date de démarrage: 01/09/2016 Date de clôture: 31/12/2022	Cout total du Projet: Fonds de Cohérence pour la Stabilisation: 114 985,71 USD Première tranche : 57,492.85 Deuxième tranche : 57,492.85* *La seconde tranche sera transférée à condition que le montant approuvé aux ONGIs par le « Funding Board » soit d'au moins 5 millions USD Contributions propres: n/a Autres Contributions: n/a
Description du Projet : Les ONG internationales (ONGIs) avec des capacités opérationnelles démontrées, sont éligibles pour un financement au FCS en tant que Organisations Participantes non-Nations Unies (PNUNOs). Quant à la gestion des ONGI, le Secrétariat Technique assure la gestion programmatique, tandis que le PNUD en tant que Agent de Gestion (AG) assume la responsabilité et gestion financière pour les fonds destinées aux ONGIs qui lui seront décaissés par l'Agent Administratif (AA). Ainsi, le PNUD administrera ces fonds, comme prévu par le MoU, conformément à ses propres règlements, règles, directives et procédures gouvernant leur travail avec les ONGI. Le choix de l'agence, PNUD, qui agit comme AG a été déterminé au terme d'un processus compétitif conduit par les contributeurs au FCS en gardant à l'esprit le besoin d'assurer la qualité de la supervision, la rapidité du processus et son coût. Ainsi, dans le cadre de la gestion financière des projets exécutés par les ONGI, le PNUD a en charge : <ul style="list-style-type: none">• La signature des accords de partenariats avec les ONGIs et le déboursement des fonds du projet de stabilisation concerné;• La définition des modes appropriées de paiement des partenaires et des mesures d'accompagnement en fonction de leur niveau de risque suite au processus HACT de miro-évaluations (voir Chapitre V – section 5.1);• La réception, l'analyse et la transmission des rapports d'activités financiers des projets mis en œuvre par les partenaires;	

- La réalisation des spotchecks réguliers, des audits des partenaires et de projets et des évaluations de performance.
- Le contrôle et la compilation des rapports financiers à soumettre à l'Agent Administratif selon les modalités du MoU.

Pour ce faire, le PNUD mettra au profit au FCS une Unité de Gestion du Fonds. Il s'agit du personnel déjà existant au niveau du PNUD qui allouera une proportion de son temps à la gestion des projets exécutés par les ONGs (PNUNO). Cette Unité est composée comme suit :

Position	% de temps alloué au FCS
Finance Specialist P4	5%
Oversight Specialist P3	10%
Oversight Analyst	40%
G6 : Finance Associate	50%

Note sur l'égalité des sexes (Gender Marker)¹: _1_

L'ISSSS reconnaît que les besoins des femmes, des filles, des garçons et des hommes dans les situations de conflit et post-conflit peuvent être différents. Par une approche ascendante, participative et intégrante, les activités de stabilisation tendent à prendre en considération ces besoins spécifiques.

L'approche ISSSS met en évidence les nombreux obstacles existants pour les femmes et la participation des filles dans la prévention, la résolution et la récupération post conflit, et fera en sorte que, les partenaires de mise en œuvre assureront que les femmes et les filles joueront un rôle important dans l'identification des facteurs de conflit mais aussi, la création de solutions durables pour leurs communautés en s'engageant activement dans la prise de décision et les processus politiques. En prenant en compte ces spécificités multiples, les partenaires de mise en œuvre accorderont une attention particulière à l'égalité des sexes, par une approche ciblée et intégrée; tandis que la prévention et la réponse aux violences sexuelles seront abordées dans le cinquième pilier.

En effet, les questions liées au genre et les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG), en tant que thème transversal doivent être, intégrées dans toutes les activités.

Les partenaires de mise en œuvre utiliseront les lignes directrices pour l'intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de stabilisation STAREC/ISSSS pour l'élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation des projets/programmes financés par le FSC. Ce document a été rédigé pour soutenir les partenaires stratégiques, y compris le gouvernement de la RDC, les partenaires d'exécution, la MONUSCO, UNCT mais aussi les bailleurs de fonds à avoir une compréhension commune de la manière dont les questions liées au genre doivent être intégrées dans la programmation ISSSS.


Les lignes directrices pour l'intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de stabilisation STAREC/ISSSS portent sur les éléments suivants:

- Cadre normatif pour intégrer le genre dans la stratégie de stabilisation;
- Principes liés au genre dans l'ISSSS Révisée (2013-2017);

¹ Le score de genre est un outil d'évaluation sur une échelle de 0 à 3, qui indique si un programme est conçu pour assurer que les femmes, les filles, les garçons et les hommes en bénéficieront également ou si le programme a le potentiel de contribuer à l'égalité entre des sexes. Score 3 : projets ayant l'égalité de genre comme principal objectif (actions clairement ciblées); Score 2 : projets ayant l'égalité de genre comme objectif significatif (intégration du genre); Score 1 : projets intégrant partiellement le genre dans les activités; Score 0 : projets qui n'intègrent pas l'égalité de genre

- Procédures standard sur l'intégration des questions liées au genre dans les programmes et projets de stabilisation;
- Les Budgets prenant en compte la dimension genre pour les programmes STAREC/ ISSSS

Le PNUD aura la responsabilité comme AG pour soutenir les PNUNOs dans l'application des règles décrites dans les lignes directrices pour l'intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de stabilisation STAREC/ISSSS sur les budgets prenant en compte la dimension genre.

<p>Organisation de mise en oeuvre</p> <p><i>Nom de l'Organisation:</i> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p><i>Nom du/de la Représentant (e) :</i> Mme Priya Gajraj, Directrice Pays PNUD RDC</p> <p><i>Signature:</i> </p> <p><i>Date & Cachet</i> 18/11/2016</p>	<p>[MJI]</p>

1. Contexte

La République démocratique du Congo (RDC) fait face depuis plusieurs décennies à de graves crises politiques, sociales et économiques tributaires des dynamiques de conflits armés dont les conséquences sociales et humanitaires prolongées frappent de milliers de personnes. La réponse de la communauté internationale a été sans précédent. De 2005 à 2012, plus de trois milliards USD ont été injectés dans le pays dans le domaine de l'aide humanitaire par les bailleurs. Actuellement encore, des stratégies holistiques sont recherchées dans le but de stabiliser la RDC et de renforcer les acquis sur terrain. Dans cette optique, la mobilisation des acteurs en vue de soutenir les efforts

de renforcement du système de gouvernance démocratique et le soutien au relèvement et le développement dans le pays se révèle un impératif irréversible.

Le PNUD a appuyé l'élaboration de différentes versions du Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté mise en place par le Gouvernement de la RDC au niveau national, de même que les plans de développement des différentes provinces. Bien que le lien entre ces différentes stratégies et la stabilisation soit évident, il apparaît que ceci n'est pas toujours assuré à cause du fait que d'une part, le plan de stabilisation provincial ne tient pas systématiquement compte des Programme d'Action Prioritaire (PAP) et d'autre part les PAP n'intègrent pas les plans provinciaux de stabilisation récemment élaborés.

Le PNUD est donc fortement impliqué dans l'appui aux ministères du Plan au niveau provincial, pour le renforcement des capacités afin que ce ministère assure le fonctionnement des structures de coordination (humanitaire-stabilisation-développement) par des comités sectoriels ou groupes thématiques et des comités intersectoriels.

A cet effet, le PNUD-RDC vient de renforcer ses capacités à travers une équipe de 2 Conseillers et de 3 Spécialistes dans le relèvement précoce (Early recovery) qui travailleront au renforcement des interventions sur le contiguum Humanitaire – Stabilisation – Développement, au niveau national et dans les trois provinces concernées (Oriental, Nord- et Sud-Kivu).

Par ailleurs, le Bureau pays du PNUD en RDC dispose d'un réseau de compétences de première qualité tant au niveau national, régional (Centre Régional de Services pour l'Afrique basé à Addis-Abeba) qu'à son siège (New-York) qu'il peut mobiliser à tout moment pour l'accompagner dans la réalisation de ses engagements techniques dans tous les domaines.

Les efforts de la communauté internationale ont visé à intégrer la sécurité et l'aide en vue de stabiliser le pays et favoriser la transition humanitaire-stabilisation-développement et la reprise de la croissance à travers la lutte contre la pauvreté.

Le PNUD dispose de nombreux atouts notamment son classement en 2014 au 1^{er} rang mondial des organisations internationales ayant la plus grande transparence dans la gestion de l'aide au développement. Dans ce cadre, le PNUD est reconnu pour sa «performance louable" dans la publication d'informations allant au-delà des normes internationales, le plaçant ainsi au premier rang parmi les 68 principales agences évaluées dans le monde entier. Cette confirmation de la crédibilité du PNUD s'appuie sur une expérience et une expertise avérée dans la gestion des fonds des bailleurs notamment en ce qui concerne les fonds communs et les instruments et outils dont il dispose pour gérer de façon efficace, efficiente et économe, les fonds dont il assure la gestion.

En présentant ses services à cet appel à proposition, le PNUD voudrait offrir ses avantages comparatifs basés sur sa longue expérience dans la gestion des fonds communs des bailleurs, dans la transparence et la redevabilité et d'expertise déclinée à travers des outils de gestion de risques appropriés. Il s'agit aussi de contribuer à la maîtrise effective des défis subséquents à la stabilisation de la RDC.

2. Expertise et Expérience du PNUD dans le management des fonds des bailleurs

Le PNUD dispose d'une expérience avérée et des atouts importants par rapport aux attentes des bailleurs dans la gestion des fonds communs. Ces atouts et expériences reposent essentiellement sur l'expertise dans la gestion des risques, sa célérité et sa proactivité dans la fourniture des solutions de qualité dans un environnement difficile et complexe. De plus le PNUD dispose d'un grand réseaux de contacts et d'expertises au niveau du pays.

A cet égard, le PNUD a géré des fonds tels que le "Security reform", le "Pooled Funds", Le Projet d'Appui au Secteur de la Microfinance, le Programme d'appui à la lutte contre l'impunité. Le PNUD a bâti des interactions avec d'autres agences du Système des Nations et organisations internationales pour faire avancer des agendas des acteurs internationaux pour la promotion du développement durable en RDC.

La gestion des fonds depuis plusieurs années a amené le PNUD a raffiné ses procédures pour mieux cerner les attentes des bailleurs en termes de transparence des informations financières, de gestion rigoureuse des ressources, de réduction importante des couts opérationnels pour en s'en tenant au minimum indispensable requis pour la gestion ; le suivi des résultats et la redevabilité dans le reporting de qualité. En outre, le PNUD fait la gestion des programmes sur la base d'un système de gestion financier qui permet à l'organisation de fournir des rapports financiers aux bailleurs en temps réel.

Un autre avantage comparatif du PNUD réside dans sa connaissance des Organisations Internationales et nationales et des pouvoirs publics. A cet effet, le PNUD dispose d'une base de données des structures nationales et internationales sur lesquelles il applique l'Approche Harmonisée de Transfert de Fonds (HACT) comme instrument de gestion. Le HACT préconise une gestion axée sur les risques du partenaire pour le transfert d'argent plutôt qu'un contrôle classique administratif.

Le PNUD dispose également de plusieurs outils d'évaluation de capacités, de contrôles périodiques (Financial Spot Check), de suivi des indicateurs de résultats et d'évaluation formative des projets et programme de stabilisation. L'indépendance dont jouit.

Ces atouts se consolident aussi autour de la capacité de coordination du PNUD en termes de création d'espace pour le dialogue des partenaires. De plus en plus, le PNUD reconnaît les attentes de bailleurs et les défis afférents à cette noble tâche et raffine ses stratégies de plaidoyer et d'engagement des parties prenantes. La capacité d'analyse des risques de gestion intégrée à toutes les étapes de la planification offre également au PNUD des atouts particuliers dans sa connaissance approfondie des contextes nationaux, provinciaux et locaux.

3. Les principaux produits qu'offrent le PNUD dans la Gestion (MA) du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation :

La mise en œuvre du cadre opérationnel commun pour la remise d'espèces aux partenaires d'exécution gouvernementaux et non gouvernementaux par les Agences comme le PNUD (HACT), en République Démocratique du Congo, permettra d'avoir une utilisation

harmonisée et simplifiée des procédures communes pour la demande et la justification des ressources en espèces par les partenaires de mise en œuvre. En effet, le HACT privilégie un mécanisme de gestion de risque en se focalisant sur les résultats atteints par les programmes de coopération par opposition au système classique administratif basé sur le contrôle des ressources et des activités. Son avantage est de déceler les risques et de proposer des mesures de mitigation pour accompagner les partenaires d'exécution en les rendant plus aptes au respect des normes requises dans l'art de gestion transparente.

- **Les Micro – Evaluations** : il s'agira d'évaluer de manière transparente les capacités de gestion financière des structures de mise en œuvre du fonds de cohérence de la stabilisation, tant au niveau de l'administration que des ONG nationales et ou internationales. Cette analyse examinera également les flux monétaires, la dotation en personnel, les politiques et procédures de comptabilité, la vérification interne et externe des comptes, les systèmes d'établissement des rapports, de suivi et d'information en vue de :
 - 1) Identifier les forces et faiblesses en matière de gestion financière et administrative des partenaires, y compris les ONG, susceptibles de prendre part à la mise en œuvre des projets financés par le FCS ;
 - 2) Déterminer le niveau de risque global du partenaire (pour ce faire une grille d'évaluation du niveau de risque a été développée)
 - 3) Identifier pour chaque partenaire concerné, les besoins en renforcement des capacités ;
 - 4) Proposer, conformément aux résultats de la micro évaluation, les modalités et les procédures de transfert de fonds les plus appropriées, ainsi que l'ampleur des activités de contrôle qui seront menées auprès de chaque structure partenaire de mise en œuvre pressentie.
- **Le FACE** : l'utilisation d'un formulaire unique de dépenses (FACE) préconisé par le HACT réduira le volume de travail des partenaires de mise en œuvre en rapport avec le reporting et leur permet de consacrer plus de temps et d'efforts sur la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats définis dans les plans de travail et les documents de projets.
- **Les spots checks** : ce sont des vérifications ponctuelles qui seront faits par le staff du PNUD ou un consultant externe au près du partenaire en vue de procéder à l'examen d'un échantillon des justificatifs des fonds reçus et des dépenses encourues. Il s'agit concrètement de prendre connaissance des pratiques de contrôle interne et de gestion du partenaire ; de déterminer si les fonds ont bien été utilisés aux fins convenues et de vérifier l'exactitude des rapports financiers du partenaire sur l'utilisation des fonds pour s'assurer que cette utilisation est conforme et juste.

- 5) **Le suivi des progrès financiers et lien avec le Secrétariat du Fonds pour le suivi programmatique** : le PNUD procédera au suivi de l'exécution financière des projets de concert avec le secrétariat du FCS qui est chargé du suivi des activités inscrites dans le plan de travail du projet conformément aux normes et directives établies par le Fonds de Cohérence de la Stabilisation, de procéder à des visites périodiques sur terrain et de faire éventuellement des revues annuelles avec les partenaires de mise en œuvre.
- 6) **La Base de données des Partenaires d'exécution** : elle répertorie l'ensemble des partenaires d'exécution des projets en RDC (ONG Nationales, Internationales, Structures Etatiques), leur niveau de risques et tous les rapports utiles (Micro – Evaluation, Spot check, Audit, Suivi programmatique). Elle sera accessible aux bailleurs du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation pour toutes fins utiles. La base de données pourrait être harmonisée avec celle du Secrétariat du Fonds (FS)

La sélection du PNUD comme agent de gestion du Fonds de Cohérence de la Stabilisation aura plusieurs avantages à la fois pour les bailleurs de Fonds, les autres agences du Système des Nations Unies, le partenaire de mise en œuvre et les bénéficiaires du Fonds (FCS)

- **Pour les Bailleurs de Fonds** : cela permettra surtout de réduire significativement (entre 60 et 70%) les coûts de transactions et de fonctionnement payés pour la mise en œuvre des projets qu'ils financent. Par ce fait, une large part du budget des projets et programmes sera consacrée à la mise en œuvre (Investissements) au détriment du fonctionnement ;
- **Pour les Agences des Nations Unies** : ils permettent d'établir une meilleure harmonisation de leur procédures et d'établir une gestion concertée et consensuelle de leurs partenaires de mise en œuvre. Il découlera de ce fait un partage de risque entre agences et une gestion mutuelle des plans de renforcement de capacités pour les partenaires nationaux ;
- **Pour les partenaires de Mise en œuvre** : cela va réduire pour eux, le fardeau de travail et leur permette de se consacrer à la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats définis dans les plans de travail des projets ;
- **Pour les bénéficiaires** : elles voient les projets et programmes financés à leur attention mieux coordonnés, mieux ciblés et répondant significativement à leurs besoins.

4. Proposition financière

Cout direct

En principe le cout direct représente le cout de mise œuvre, il comprend entre outre :

- La participation au salaire des staffs accompagnant les projets dans la gestion quotidienne des défis liés à l'exécution,
- Suivi programmatique,
- Les spots checks
- La maintenance de la base de données

- Les paiements, autres transactions financières,
- Analyse des rapports financiers, et leur enregistrement dans le système de gestion intégré
- Suivi des audits ainsi que les recommandations qui en découlent

Il est clair que le PNUD possède une équipe qualifiée et expérimentée dans la gestion des partenaires d'exécutions (ONGs) qui sera aussi dédiée à la mise œuvre du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation.

Proposition annuelle de cout direct pour les trois différents Scenarios [MJ2]

Comme illustré par le tableau ci-dessous la participation annuelle aux couts salariaux des staffs qui accompagneront la mise œuvre des projets ONG retenus par le conseil d'administration du fonds

Position level	Non Core	Temps alloué en [MC3] %	Nombre	Montant en USD
Finance assistant G6	54 937,13	50%	1	\$27 468,57
Monitoring analyst NOB	105 679,06	40%	1	\$42 271,63
Finance Officer P3	288 826,27	10%	1	\$28 882,63
Fund Manager P4	327 257,83	5%	1	\$16 362,89
Total Direct Cost				\$114 985,71

Toutefois, il convient de souligner que le cout direct ne sera déduit qu'une seule fois sur l'ensemble de la contribution allouée aux projets.

UNDG PROJECT BUDGET		
CATEGORIES	Amount Recipient Agency PNUD	TOTAL
1. Staff and other personnel	\$114 985,71	\$114 985,71
2. Supplies, Commodities, Materials	0	0
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	0	0
4. Contractual services	0	0
5. Travel	0	0
6. Transfers and Grants to Counterparts	0	0
7. General Operating and other Direct Costs	0	0
Sub-Total Project Costs		\$114 985,71
8. Indirect Support Costs*	0	0
TOTAL		\$114 985,71

* *The rate shall not exceed 7% of the total of categories 1-7, as specified in the MOU and should follow the rules and guidelines of each recipient organization. Note that Agency-incurred direct project implementation costs should be charged to the relevant budget line, according to the Agency's regulations, rules and procedures.*

Le cout indirect(GMS_[MC4])(LF5_[MJ6])

La classification et l'harmonisation des couts sont définies par le conseil d'administration des Agences des Nations Unies (UNDP/UNFPA, UNICEF et UNWOMEN) cf. décision DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8.

Ainsi, il est retenu, pour l'ensemble des fonds multi bailleurs que le cout indirect applicable est fixé à 7%. Par ailleurs, il convient de souligner que ces frais administratifs ne peuvent nullement être considérés comme des frais généraux, ils incluent les services ci-dessous :

- L'identification du projet, la formulation et le suivi
- Détermination de la modalité d'exécution et l'évaluation des capacités
- Briefing et débriefing du personnel du projet et des consultants
- Supervision générale et la surveillance, y compris la participation à l'examen des projets
- Réception, l'allocation et le reporting aux bailleurs de fonds de fonds à travers le MPTF
- Appui thématique et technique par les Bureaux
- Systèmes, infrastructure informatique, l'image et le renforcement des capacités

Toutefois, étant donné que les coûts indirects sont directement incorporés dans les projets respectifs, le PNUD ne les appliquera pas.

5. ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS² (PARAGRAPHE STANDARD – NE PAS SUPPRIMER)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (FCS), et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires/Agent de Gestion ainsi que la consolidation des rapports narratifs et financiers et la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au FCS et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires/Agent de Gestion sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

² Il s'agit des arrangements dans le cas où le partenaire de mise en œuvre est une organisation participante non-Nations unies (PNUNO), dans quel cas le PNUD joue le rôle d'Agent de Gestion

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)³ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds:

- Déboursier des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du Conseil d'Administration du FCS (National ou Provincial). En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du Conseil d'Administration, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par l'Agent de Gestion, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'Agent de Gestion (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);
- Déboursier des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le FCS, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Information du public

Le Secrétariat Technique du FCS et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Fonction de l'Agent de Gestion (« Managing Agent »)

L'Agent de Gestion assumera l'entière responsabilité financière pour les fonds qui lui seront décaissés par l'AA et administrera ces fonds, comme prévu par le MoU, conformément à ses propres règlements, règles, directives et procédures gouvernant leur travail avec les ONG internationales (ONGI). Les responsabilités et la redevabilité concernant les aspects programmatiques seront définis dans manuel d'opérations.

L'AG entreprendra les fonctions fiduciaires suivantes :

- Coordonner un système d'audit des PNUNO (micro-évaluation, analyse de la performance et du portefeuille) ;
- Coordonner le processus de contractualisation des PNUNO sur la base des allocations approuvées par le(s) Conseil d'Administration ;
- Assurer le décaissement en temps opportuns des fonds aux PNUNO à la réception, en bonne et due forme, des documents ;

³ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

- Assurer le suivi trimestriel des rapports financiers fournis par les PNUNO par rapport au budget approuvé ;
- Fournir les rapports financiers sur les activités des PNUNO à l'Agent Administratif et au Secrétariat Technique ;
- Coordonner les rapports narratifs (semestriel et final) ainsi que le rapport financier final des PNUNO dans le respect du calendrier défini ;
- Maintenir une base de données des PNUNO, y compris l'état des fonds décaissés, montants alloués, le statut du contrat et de l'utilisation des fonds.
- Partager les résultats des évaluations des performances financières et des résultats des audits, ainsi que toute autre information qui indiquerait une violation grave des obligations contractuelles ou de l'intégrité des PNUNO ;

Secrétariat Technique

Le Secrétariat Technique se trouve sous la responsabilité de l'Unité d'appui à la stabilisation de la MONUSCO et du Secrétariat National et des équipes provinciales de coordination du Programme STAREC. Afin de soutenir les objectifs du FCS – notamment autour de la facilitation d'une approche cohérente et efficace à la stabilisation – la responsabilité pour les aspects techniques de la gestion du FCS, et le soutien aux structures de gouvernance du Fonds, sont intégrés dans le Secrétariat Technique.⁴

Les fonctions du Secrétariat Technique en lien avec le décaissement des fonds et le développement et le suivi de la mise en œuvre de programmes sont les suivantes:

- Développer les lignes directrices générales pour l'élaboration de programmes et lancer des appels à propositions, le cas échéant ;
- Faciliter les processus de revue des projets/programmes dans les délais clairement fixés, notamment veiller à ce que toutes les exigences de soumission soient remplies et les principes et les critères d'évaluation respectés, fournir des recommandations techniques au CA pertinent sur chaque proposition, et le cas échéant fournir un soutien aux Organisations Participantes (OP) dans l'intégration des commentaires du Conseil d'Administration sur leur proposition ;
- Veiller à ce que le suivi et l'évaluation des projets et programmes soit suffisante pour soutenir une évaluation de leur performance par rapport aux objectifs de l'ISSSS et de la qualité de la mise en œuvre par les OP ;
- Veiller à ce que des méthodes de travail et des standards de redevabilité soient clairement fixés avec l'AA et l'AG afin de remplir les exigences de suivi, rapportage et transparence ;
- Assurer l'intégration des meilleures pratiques et leçons apprises dans l'élaboration de programme/projet et ajustements, l'examen et de sélection des projets ainsi que le cas échéant dans les appels à proposition ;

ANNEXE A: RESUME DU PROJET (A SOUMETTRE EN VERSION WORD AU MPTF-OFFICE)

⁴ Qui agit également comme secrétariat pour le soutien fournit par le Fonds des nations Unies pour la Consolidation de la Paix.

Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (FCS)

Numéro et Titre du Projet	Expertise dans la gestion des fonds (MA) pour le fonds de cohérence pour la stabilisation	
Agent de Gestion	NA	
Organisation de mise en œuvre	PNUD	
Budget approuvé:	<p>114 985,71 USD</p> <p>Première tranche : 57,492.85 Deuxième tranche : 57,492.85*</p> <p>*La seconde tranche sera transférée à condition que le montant approuvé aux ONGIs par le « Funding Board » soit d'au moins 5 millions USD</p>	
Durée du projet:	Date de démarrage: 01 Sept 2016	Date de clôture: 31 Dec 2022
Description du Projet:	<p>Agent de gestion (AG) : PNUD</p> <p>Les ONG internationales (ONGIs) avec des capacités opérationnelles démontrées, sont éligibles pour un financement au FCS en tant que Organisations Participantes non-Nations Unies (PNUNOs). Quant à la gestion des ONGI, le Secrétariat Technique assure la gestion programmatique, tandis que le PNUD en tant que Agent de Gestion (AG) assume la responsabilité et gestion financière pour les fonds destinées aux ONGIs qui lui seront décaissés par l'Agent Administratif (AA).</p> <p>Ainsi, le PNUD administrera ces fonds, comme prévu par le MoU, conformément à ses propres règlements, règles, directives et procédures gouvernant leur travail avec les ONGI. Le choix de l'agence, PNUD, qui agit comme AG a été déterminé au terme d'un processus compétitif conduit par les contributeurs au FCS en gardant à l'esprit le besoin d'assurer la qualité de la supervision, la rapidité du processus et son coût.⁵</p> <p>Ainsi, dans le cadre de la gestion financière des projets exécutés par les ONGI, le PNUD a en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La signature des accords de partenariats avec les ONGIS et le 	

⁵ Echanges de mail entre les contributeurs du FCS, l'Agent de Gestion, le PBF et l'AA (25 Février 2015)

	<p>déboursement des fonds du projet de stabilisation concerné;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La définition des modes appropriées de paiement des partenaires et des mesures d'accompagnement en fonction de leur niveau de risque suite au processus HACT de miro-évaluations • La réception, l'analyse et la transmission des rapports d'activités financiers des projets mis en œuvre par les partenaires; • La réalisation des spotchecks réguliers, des audits des partenaires et de projets et des évaluations de performance. • Le contrôle et la compilation des rapports financiers à soumettre à l'Agent Administratif selon les modalités du MoU. <p>Pour ce faire, le PNUD mettra au profit au FCS une Unité de Gestion du Fonds. Il s'agit du personnel déjà existant au niveau du PNUD qui allouera une proportion de son temps à la gestion des projets exécutés par les ONGs (PNUNO). Cette Unité est composée comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="655 949 1310 1151"> <thead> <tr> <th>Position</th> <th>% de temps alloué au FCS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Finance Specialist P4</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Oversight P3</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Monitoring analyst NOB</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>G6 : Finance Associate</td> <td>50%</td> </tr> </tbody> </table>	Position	% de temps alloué au FCS	Finance Specialist P4	5%	Oversight P3	10%	Monitoring analyst NOB	40%	G6 : Finance Associate	50%
Position	% de temps alloué au FCS										
Finance Specialist P4	5%										
Oversight P3	10%										
Monitoring analyst NOB	40%										
G6 : Finance Associate	50%										
<p>Note sur le Genre (Gender Marker) et justification</p>	<p>L'ISSSS reconnaît que les besoins des femmes, des filles, des garçons et des hommes dans les situations de conflit et post-conflit peuvent être différents. Par une approche ascendante, participative et intégrante, les activités de stabilisation tendent à prendre en considération ces besoins spécifiques.</p> <p>L'approche ISSSS met en évidence les nombreux obstacles existants pour les femmes et la participation des filles dans la prévention, la résolution et la récupération post conflit , et fera en sorte que, les partenaires de mise en œuvre assureront que les femmes et les filles joueront un rôle important dans l'identification des facteurs de conflit mais aussi, la création de solutions durables pour leurs communautés en s'engageant activement dans la prise de décision et les processus politiques. En prenant en compte ces spécificités multiples, les partenaires de mise en œuvre accorderons une attention particulière à l'égalité des sexes, par une approche ciblée et intégrée; tandis que la prévention et la réponse aux violences sexuelles seront abordées dans le cinquième pilier.</p> <p>En effet, les questions liées au genre et les violences sexuelles basées sur le</p>										

	<p>genre (VSBG), en tant que thème transversal doivent être, intégrées dans toutes les activités.</p> <p>Les partenaires de mise en œuvre utiliseront les lignes directrices pour l'intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de stabilisation STAREC/ISSSS pour l'élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation des projets/programmes financés par le FSC. Ce document a été rédigé pour soutenir les partenaires stratégiques, y compris le gouvernement de la RDC, les partenaires d'exécution, la MONUSCO, UNCT mais aussi les bailleurs de fonds à avoir une compréhension commune de la manière dont les questions liées au genre doivent être intégrées dans la programmation ISSSS.</p> <p>Les lignes directrices pour l'intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de stabilisation STAREC/ISSSS portent sur les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre normatif pour intégrer le genre dans la stratégie de stabilisation; • Principes liés au genre dans l'ISSSS Révisée (2013-2017); • Procédures standard sur l'intégration des questions liées au genre dans les programmes et projets de stabilisation; • Les Budgets prenant en compte la dimension genre pour les programmes STAREC/ ISSSS. <p>Le PNUD aura la responsabilité comme AG pour soutenir les PNUNOs dans l'application des règles décrites dans la Les lignes directrices pour l'intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de stabilisation STAREC/ISSSS sur les budgets prenant en compte la dimension genre.</p>
Focus Thématique (en lien avec les piliers du ISSSS)	NA
Localités de mise en œuvre :	Est de la RDC
Bénéficiaires (désagrégée par sexe et âge)	Les ONG internationales (ONGIs) avec des capacités opérationnelles démontrées, sont éligibles pour un financement au FCS en tant que Organisations Participantes non-Nations Unies (PNUNOs).
Activités clés du projet:	<p>le PNUD a en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La signature des accords de partenariats avec les ONGIs et le déboursement des fonds du projet de stabilisation concerné; • La définition des modes appropriées de paiement des partenaires et des mesures d'accompagnement en fonction de leur niveau de risque suite au processus HACT de miro-évaluations

	<ul style="list-style-type: none">• La réception, l'analyse et la transmission des rapports d'activités financiers des projets mis en œuvre par les partenaires;• La réalisation des spotchecks réguliers, des audits des partenaires et de projets et des évaluations de performance.• Le contrôle et la compilation des rapports financiers à soumettre à l'Agent Administratif selon les modalités du MoU.
--	---